

FONDATION LÉO-CORMIER
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 MARS 2026

FONDATION LÉO-CORMIER
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 MARS 2026

Table des matières

	Page
Rapport de mission de compilation	3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

**Aux administrateurs de
FONDATION LÉO-CORMIER**

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la FONDATION LÉO-CORMIER au 31 mars 2026, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des états financiers compilés et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « états financiers »).

La responsabilité des états financiers ci-joints, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des états financiers.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des états financiers.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les états financiers risquent de ne pas convenir à ses besoins.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 30 août 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

FONDATION LÉO-CORMIER

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PRODUITS		
Dons		
Communautés religieuses	13 600 \$	15 600 \$
Syndicats	16 548	15 159
Individus	13 412	13 040
Autres	51 000	1 000
Intérêts	<u>3 370</u>	<u>1 502</u>
	<u>97 930</u>	<u>46 301</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Projets éducatifs	95 875	58 875
Secrétariat	21 149	20 259
Honoraires professionnels	1 725	1 380
Frais de bureau	1 671	563
Télécommunications	620	264
Déplacements et représentation	701	200
Taxes et permis	40	39
Frais bancaires	<u>36</u>	<u>27</u>
	<u>121 817</u>	<u>81 607</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(23 887) \$</u></u>	<u><u>(35 306) \$</u></u>

FONDATION LÉO-CORMIER

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
SOLDE AU DÉBUT	105 300 \$	140 606 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(23 887)</u>	<u>(35 306)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>81 413</u></u> \$	<u><u>105 300</u></u> \$

FONDATION LÉO-CORMIER

BILAN

AU 31 MARS 2026

(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	48 413 \$	39 300 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	<u>33 000</u>	<u>33 000</u>
	81 413	72 300
PLACEMENTS (note 3)	<u>-</u>	<u>33 000</u>
	<u><u>81 413</u></u> \$	<u><u>105 300</u></u> \$
PASSIF		
	- \$	- \$
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u><u>81 413</u></u> \$	<u><u>105 300</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LÉO-CORMIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FONDATION LÉO-CORMIER a été constituée le 14 octobre 1986, selon les dispositions de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu depuis le 6 décembre 1988 et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont :

- Promouvoir, développer, dispenser, favoriser l'éducation et l'enseignement relativement aux droits et libertés de la personne, le tout sous réserve de la Loi sur l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son empire.
- Organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées, expositions pour le développement et l'avancement et la diffusion des droits et libertés de la personne.
- Imprimer, publier, éditer, distribuer des revues, journaux périodiques et plus généralement diffuser tout renseignement relatif aux droits et libertés de la personne.
- Aider de quelque façon que ce soit tout organisme ayant des objectifs semblables à la présente corporation.

2 - MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que de l'élément suivant :

- Placements comptabilisés au coût.

3 - PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Dépôts à terme, 2,75 %, échéant le 29 juin 2025	- \$	33 000 \$
Dépôts à terme, 4,25 %, échéant le 29 juin 2026	<u>33 000</u>	<u>33 000</u>
	33 000	66 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>33 000</u>	<u>33 000</u>
	<u>- \$</u>	<u>33 000 \$</u>